

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-627

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2019-627

Mise en vente par adjudication d'un bien sis à Bordeaux, 32, rue François Daune - Cadasté IW243 - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une volonté de valorisation du patrimoine foncier de Bordeaux Métropole, il est apparu pertinent de procéder à la vente des immeubles métropolitains vacants, ne présentant pas d'intérêt pour l'administration métropolitaine et les bailleurs sociaux et dont la mise aux normes indispensable s'avérerait trop onéreuse.

Aussi, dans un souci de respect des principes d'équité, de publicité et de parfaite transparence, le recours à une mise en vente par adjudication par l'intermédiaire de ADNOV (Activités et développement novateur du service du service notarial). Les règles de cette enchère publique sont notamment :

- un versement de consignation obligatoire pour participer à la vente,
- l'attribution du bien garantie au plus offrant à l'issue d'un délai de surenchère de 10 jours,
- les frais liés à l'intervention de ADNOV à la charge de l'acquéreur,
- le prix de vente obligatoirement versé dans les 45 jours suivant le constat du caractère définitif de l'adjudication (soit après le délai de surenchère de 10 jours, sans qu'aucune déclaration de surenchère n'ait été faite).

Cet immeuble a été acquis par la Communauté urbaine de Bordeaux par voie de préemption (pour la réalisation de travaux d'assainissement liés à l'opération de canalisation de la Devèze et pose d'un collecteur), après fixation du prix par jugement rendu par le TGI (Tribunal de grande instance) de Bordeaux le 17 juin 1991, suivant acte reçu par Maître Georges Chambrière, notaire à Bordeaux, les 16, 20 et 25 septembre 1991.

Le bien concerné par la présente délibération est un immeuble consistant en une maison à usage d'habitation, composée d'un rez-de-jardin, rez-de-chaussée et d'un étage, sis au 32, rue François Daune à Bordeaux, cadastré section IW numéro 243 pour une contenance totale de 1a 37ca.

La mise à prix s'effectuera sur la base de l'évaluation de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 3 Juillet 2019, soit **TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 Euros)** et conformément au cahier des charges établi par le notaire chargé du dossier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-37,

VU l'arrêté de déclassement du domaine public n° 2019 – 1401 en date du 4 septembre 2019,

VU l'avis de la DIE du 3 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente de l'immeuble situé 32, rue François Daune, à Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : de la vente par adjudication de l'immeuble sis 32, rue François Daune à Bordeaux, ci-dessus plus amplement désigné, moyennant une mise à prix de **TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 Euros)** ;
En cas de carence, à l'occasion d'une mise en vente ultérieure, une nouvelle mise à prix minorée pourra être faite sans toutefois être inférieure de 30 % à l'avis de l'immobilier de l'Etat,

Article 2 : de mandater à cet effet ADNOV,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes authentiques relatifs à l'adjudication et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 4 : à encaisser la recette correspondante à cette vente en l'imputant au chapitre 77, compte 775, fonction 515, du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON